



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 15 décembre 2022 à 20h30.**

Affiché, le 12 décembre 2022

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

I-Délibération

1. Signature avec la CAF de la convention territoriale globale (CTG),
2. Interruption et extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune,
3. Recrutement d'un contrat parcours emploi compétences (PEC),
4. Consolidation de l'emprunt du Crédit Agricole,
5. Décision modificative n°5,
6. Décision modificative n° 6,
7. Autorisation de mandater avant le vote du BP 2023.

II – Informations

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Maire
Laurent DELPECH
